

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 12-20467 / 101181
Bourquin S.A., 2108 Couvet
étampage-collage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
44 H
01.02.2012–31.01.2015 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 12-20413 / 101869
MPS Décolletage SA, 2738 Court
atelier de décolletage: surveillance des décolleteuses de la production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
01.03.2012–28.02.2015 (Nouveau permis)
- 12-20414 / 112702
MPS Décolletage SA, 2736 Sorvilier
atelier de décolletage: surveillance des décolleteuses de la production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
01.03.2012–28.02.2015 (Nouveau permis)
- 12-20431 / 102167
Anselme Pasini Boulangerie-Tea-Room l'Oasis, 1820 Montreux
laboratoire: fabrication de produits de boulangerie
besoins spéciaux de consommation
3 H
01.04.2012–31.03.2015 (Nouveau permis)
- 12-20487 / 101830
Manufacture des Montres Rolex S.A., 2504 Biel/Bienne
secteur: ébauche décors (îlot A, B, C) et galvano
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H, 32 F
01.03.2012–28.02.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 12-20428 / 100862
Huntsman Advanced Materials (Switzerland) Sàrl, 1870 Monthey
bâtiment de production 379
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
20 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement/modification)
- 12-20489 / 100106
Micarna SA, 1784 Courtepin
Standardisation rouge, préparation des pâtes salami, préparation pâtes volaille
besoins spéciaux de consommation
36 H
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement/modification)
- 12-20490 / 100106
Micarna SA, 1784 Courtepin
TK production
besoins spéciaux de consommation
41 H, 11 F
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 12-20491 / 100106
Micarna SA, 1784 Courtepin
Saloir, transport
besoins spéciaux de consommation
56 H, 2 F
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-20419 / 112703
Alstom Ferroviaria S.P.A Salvigiano Succursale de Genève, 1204 Genève
Entretien et réparation des trains Cisalpino à réaliser en dehors de l'exploitation
des véhicules concernés
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
6 H
01.03.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 12-20486 / 100012
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc
production chocolat, secteurs: confiserie, tablette, conditionnement et expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
171 H, 315 F
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-20472 / 112707
DSR, 2003 Neuchâtel 3
Restaurant du personnel
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H, 3 F
01.01.2012–31.01.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 12-20488 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
nettoyage, surveillance usine, recuit
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 12-20492 / 100106
Micarna SA, 1784 Courtepin
Séchoirs, poussoirs et fumoirs salami, poussoirs volaille
besoins spéciaux de consommation
37 H, 17 F
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 12-20429 / 100862
Huntsman Advanced Materials (Switzerland) Sàrl, 1870 Monthey
bâtiments de production et contrôle qualité (258, 281, 315, 366, 443)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
45 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 12-20485 / 100012
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc
production chocolat, secteur: confiserie, conditionnement et expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
33 H, 83 F
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

21 février 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail